

**Le SNUipp-FSU informe, défend, accompagne
la profession sans relâche !
Plus d'hésitations, syndiquez vous !**



Sommaire:

Se syndiquer, Covid, Capd, CPF, Agression, Audience, Colibris, Prime, Calendrier payes, Changement de département, positions administratives, Ris visio, allègements de services, dossier médical/mouvement, Postes adaptés



2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°30

[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne pour 2021/2022

[Téléchargez le bulletin d'adhésion ici](#)

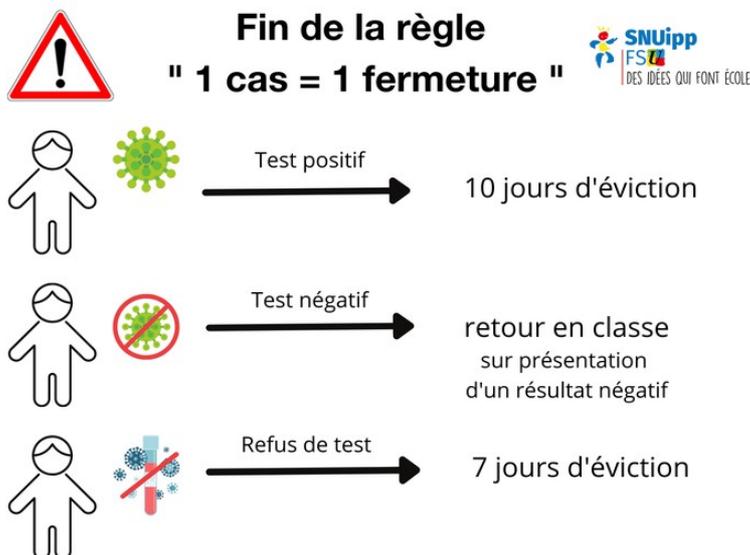
Ca craque de partout ! Agissons collectivement !



COVID : consigne du SNUipp-FSU en cas de non remplacement

- ▶ Le protocole sanitaire insiste le "non-brassage" des élèves, pourtant l'administration est beaucoup moins regardante en cas d'absence non remplacée.
- ▶ Soyons clairs, soyons logiques : si on ne mélange pas les élèves pour des activités pédagogiques, pour les récréations, pour la cantine, etc... on ne les mélange pas pour compenser les carences en personnel !

Mode d'emploi ici



Nouveau protocole : que faire si un élève est positif ? Désormais fermeture de classe à 3 cas (page 18) !

Les instructions envoyées par les IEN **mardi** précisent les modalités d'application du nouveau protocole dans notre département : si un élève est déclaré positif, il doit être immédiatement isolé, pour une durée de 10 jours, à l'issue de laquelle il revient sans test (comme avant).

Seuls les élèves testés négatifs peuvent poursuivre en présentiel, la présentation du test fait à J0 étant exigée (plus d'attestation sur l'honneur, le test doit être présenté, mais non conservé par l'école).

Que faire à J0 des élèves cas-contacts (autres élèves de la classe, mais aussi contacts de cantine, de récréation, de garderie) ?

Ni la FAQ, ni les instructions des IEN ne précisent si ces élèves doivent être récupérés par un parent dès connaissance du cas de Covid, ou s'ils doivent être gardés à l'école le temps de l'organisation d'une improbable campagne de tests salivaires réactifs (cette opération étant annoncée au plus tard à midi).

Le SNUipp-FSU 06 a donc demandé des précisions à la DSDEN pour répondre à ce questionnement légitime des collègues.

La réponse de la Secrétaire générale est que les parents de ces élèves devaient être informés dès connaissance du cas de Covid de la classe (de même, bien évidemment, que la cellule COVID), et être invités à venir récupérer et tester leur enfant (comme cela était fait avant le changement de protocole). L'école doit bien sûr garder les enfants que les parents ne pourraient récupérer le temps que ceux-ci puissent venir.

Prévenir la cellule covid qui dépêchera si possible une équipe mobile. Un maillage départemental des labos est en cours.

Les élèves testés négatifs peuvent alors revenir le lendemain, munis du résultat de leur test. Si un autre élève est positif, il doit être isolé 10 jours comme le premier cas.

Attention : la FAQ du 26 novembre a été mise à jour le 30 novembre (même si la date du 26 novembre est toujours indiquée...) : si un troisième élève de la classe est positif, la classe ferme pour 7 jours, donc aucun élève, même testé négatif, ne peut revenir le lendemain, ni avant le 8ème jour. Plus précisément, la classe ferme si 3 élèves hors fratrie sont déclarés positifs sur une période de 7 jours (comme l'an dernier).

Quant à la campagne de tests salivaires... si elle est organisée dans l'école (à J0, l'après-midi donc probablement si l'information est donnée le matin), elle permettra de tester les éventuels élèves cas contacts que leurs parents n'auraient pas pu récupérer avant, et, espérons-le, au moins les élèves du même niveau ou groupe de classes...

Une cinquantaine de classes déclarant des cas positifs chaque jour dans le département, cette campagne risque fort d'être organisée dans une minorité d'écoles touchées par le Covid...

Le SNUipp-FSU a écrit au ministre pour lui demander de revenir sur cet assouplissement du protocole, décidé au pire moment (plus de 800 enfants de 6-10 ans positifs sur 100000 la semaine dernière dans le département, niveau jamais atteint jusqu'à présent).

Complément : Selon Santé Publique France (chiffres publiés sur GEODES mercredi soir), les taux d'incidence dans les Alpes-Maritimes étaient la semaine dernière de 392 pour

100000 chez les 3-5 ans, et de 820 pour 100000 chez les 6-10 ans). Il y a environ 100000 élèves dans le premier degré dans notre département.

Il y a donc eu environ **660 élèves de primaire testés positifs dans les Alpes-Maritimes la semaine dernière**. Un niveau inédit, et qui a presque doublé en une semaine (370 élèves environ la semaine d'avant).

[LIRE la FAQ au 26 novembre 2021 mais actualisée au 30 novembre ici](#)

Notre dossier ici



Dans la FAQ mise à jour le 26 novembre, il est indiqué "En l'absence de présentation d'un test, la suspension de l'accueil en présentiel est maintenue pour la durée de 7 jours, pendant laquelle les élèves concernés bénéficient de l'apprentissage à distance."

Ceci est inadmissible, nous ne pouvons en même temps assurer les cours en classe et à distance. Les collègues sont déjà dans un état d'épuisement rarement voire jamais atteint à ce jour.

Le SNUipp-FSU donne dès aujourd'hui la consigne à nos collègues de bien évidemment privilégier la classe « en présentiel » .

Lettre au Ministre

Le SNUipp-FSU s'adresse à Jean-Michel Blanquer afin que soient annulés les assouplissements du protocole sanitaire dans ce contexte de flambée épidémiologique. Le syndicat rappelle également qu'il n'est pas possible d'assurer simultanément l'enseignement en classe et la continuité pédagogique à distance.

[Lire la lettre](#)



CAPD 17 décembre : ordre du jour

- recours rendez vous de carrière
- refus de compte personnel de formation



3èmes REFUS de Compte Personnel de Formation

Pour cette année, les 1ers dossiers étaient à faire avant le 30 Juin 2021
Pour la 2ème campagne, c'était avant le 30 octobre 2021

VOIR ICI Les demandes sont donc désormais closes

► **La Capd du 17 décembre** prochain traitera notamment des 3èmes refus de compte personnel de formation

Sauf que l'administration s'est bien gardée de signaler aux collègues qu'ils pouvaient saisir la Capd dans ce cadre.

C'est suite aux interventions du SNUipp-FSU que les intéressés ont reçu un mail de la Dsden les informant de cette possibilité avec une saisine de la Capd à faire avant le 10 décembre 2021.

Il est donc possible d'écrire dans ce sens en précisant la situation et demande et en demandant une étude lors de la Capd où le SNUipp-FSU interviendra.

Voir : [ici](#)



Finalement elle sera versée sur la paye de janvier.



Agression d'une professeure au lycée Montaigne : communiqué de nos camarades du SNES-FSU

Le SNES-FSU apporte tout son soutien à la collègue violemment agressée par un élève, en plein cours, au lycée Montaigne à Paris. Le SNES-FSU réitère son exigence de réactivité et de fermeté quand un personnel est agressé. Ces violences verbales ou physiques ne doivent pas être banalisées.

La réponse de l'institution doit être ferme vis-à-vis des agresseurs et le soutien aux personnels de la part de l'institution doit être total et indéfectible. Les personnels victimes de violences verbales ou physiques doivent être protégés, soutenus, accompagnés par l'ensemble de la chaîne hiérarchique : protection fonctionnelle, mesures conservatoires contre les élèves agresseurs, accompagnement psychologique sur le court et le moyen terme. Les agressions physiques sont aussi des traumatismes pour les équipes : elles doivent être accompagnées et soutenues.

L'Education nationale est aujourd'hui dans une situation critique : crise de recrutement, augmentation des démissions, dégradation des conditions d'enseignement et du climat scolaire. Certaines réponses sont indispensables : revalorisation salariale, amélioration du taux d'encadrement, renforcement des équipes pluriprofessionnelles. L'institution doit adresser un signal fort aux collègues actuels et futurs en leur assurant un cadre de travail le plus propice à l'exercice serein de leur métier.



Prise en charge d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire

Cela se fait par l'application Colibris.

Attention pour les collègues précomptés à la MGEN (la cotisation apparaît sur le bulletin de salaire) il n'y a rien à faire, c'est automatique.

Pour ceux qui sont prélevés par virement il faut entrer dans colibris. Le code administration est 501 sauf pour les collègues payés par le rectorat (SEGPA, ulis collège..).

Là le code est à rechercher sur la fiche de paye en face de la rubrique affectation.

Notre dossier ici

La protection sociale complémentaire (PSC) des agent-es de la Fonction publique est en train d'être profondément réformée. La FSU vous propose un 4 pages spécial PSC pour vous aider à y voir plus clair.

4 pages FSU spécial Protection Sociale Complémentaire

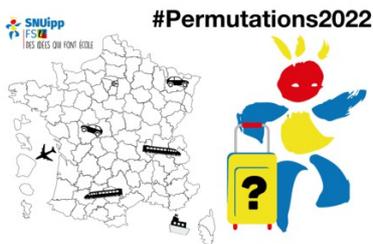
Lire ici



Calendrier 2021/2022 des versements des payes pour les fonctionnaires :

Mois dû en 2021	Versements payes
Novembre 2021	Jeudi 25 novembre 2021
Décembre 2021	Mardi 21 décembre 2021

Mois dû en 2022	Versements payes
Janvier 2022	Jeudi 27 janvier 2022
Février 2022	Jeudi 24 février 2022
Mars 2022	Mardi 29 mars 2022
Avril 2022	Mercredi 27 avril 2022
Mai 2022	Vendredi 27 mai 2022
Juin 2022	Mardi 28 juin 2022
Juillet 2022	Mercredi 27 juillet 2022
Août 2022	Lundi 29 août 2022
Septembre 2022	Mercredi 28 septembre 2022
Octobre 2022	Jeudi 27 octobre 2022
Novembre 2022	Lundi 28 novembre 2022
Décembre 2022	Mercredi 21 décembre 2022



Changement de département : les récépissés des demandes ont été adressés hier dans Iprof.

Il faut le vérifier, le cas échéant corriger, et renvoyer dans tous les cas, signé, à la Dsden avec éventuellement les PJ à l'appui de votre demande.

Tout cela avant le 8 décembre 2021.

Par mail à : mouvement1degre06@ac-nice.fr

OU par courrier: Dsden des Alpes Maritimes- Service DIPE II - Mouvement interdépartemental 2022
53 Avenue Cap de Croix - 06 181 Nice Cedex 2

ET COPIES du récépissé et des PJ éventuelles au SNUipp-FSU 06 (snu06@snuipp.fr) pour suivi et vérification du barème.

- si vous faites une demande au titre du CIMM: remplir aussi le formulaire: **ICI**

- si vous faites une demande de bonification 800 points au titre du handicap: faire une demande spécifique et à part. Remplir aussi le formulaire : **ICI** + courrier précisant la situation et demande+ certificats médicaux et RQTH)

Une question ? Un doute ? Je contacte le SNUipp-FSU 06 !



Positions administratives Rentrée 2022 : réintégration, disponibilité, congé parental - AVANT le 7 janvier 2022

- ▶ congé parental : 1ère demande ou renouvellement
- ▶ disponibilité : 1ère demande ou renouvellement ;
- ▶ réintégration.

Demandes AVANT le 7 Janvier 2022 à l'IA via l'IEN

N'hésitez pas si question ! COPIE au SNUipp pour suivi

Tout est : [ici](#)



STAGE SYNDICAL

en visio

mercredi 8 décembre à 14 h



Plus de 130 inscrits !

Mercredi 8 décembre - 14 heures - visio "bien préparer son départ en retraite"

Ris animée par Emilie Moreau secrétaire nationale du SNUipp-FSU et Denis Olivier responsable " retraite " au SNUipp-FSU 06

- **Où en est on des projets gouvernementaux ?**
- Quand prendre sa retraite ?
- Comment fonctionne le système de **décote-surcote** ?
- **Comment se calcule ma pension ?** A combien se montera-t-elle ? Quelles sont les cotisations à payer ?
- Comment mes enfants sont-ils pris en compte ? Mes années d'études ? De stage ?
- Est ce que je peux cumuler ma pension avec d'autres pensions ? Avec une activité rémunérée ? Et dans quelles conditions ?
- Quelles sont les **démarches administratives** à accomplir ? A qui s'adresser pour en savoir plus ?

Et toutes autres questions que vous souhaitez aborder.

Pour vous inscrire envoyez nous un mail à: snu06@snuipp.fr

En retour nous ferons parvenir le lien de connexion



RIS rased et UPE2A : mercredi 19 janvier en visio - 9heures

**Pour vous inscrire envoyez nous un mail à: snu06@snuipp.fr
En retour nous ferons parvenir le lien de connexion**



Mesures de prévention et d'accompagnement des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé

Rentrée 2022 - 3 types de demandes possibles :

- 1) dossiers médicaux pour le Mouvement INTRA départemental - **AVANT le 24 JANVIER 2022**
- 2) demandes d'allègements de service - **AVANT le 24 JANVIER 2022**
- 3) demandes d'aménagement du poste de travail

COPIES au SNUipp-FSU de vos demandes.

Un doute, une question, je contacte le SNUipp-FSU !

TOUS LES DOCUMENTS et les infos: [ICI](#)

POSTES ADAPTES

**---
P.A.C.D
P.A.L.D**

**Postes adaptés de courte durée ou de longue durée
pour la rentrée scolaire 2022 (1ères demandes ou renouvellement) -
avant le 7 DECEMBRE 2021**

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi

[Tout est ici](#)



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard
06 000 Nice**

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos